

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
Hôtel de Beauvau
Place Beauvau
75800 PARIS

La Rochette, le 31 août 2023

Monsieur le ministre, *Chef Gérald,*

Par au courrier en date du 9 mai dernier, l'AMF77 et l'AMR77 appelaient l'attention de l'Etat sur le classement de près de 3500 communes en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Il s'avère en effet que malgré de nombreux dépôts de dossiers, aucune commune seine-et-marnais n'a été concernée par ce décret.

Satisfait que l'Etat ait mis en œuvre une nouvelle méthodologie pour caractériser l'intensité des épisodes de sécheresse-réhydratation des sols depuis 2019, j'ai cependant été surpris qu'aucune suite ne soit donnée aux demandes de nombreuses communes seine-et-marnaises alors même que des dossiers de territoires identiques ayant connu des évènements similaires ont été traités positivement.

Ainsi, monsieur le ministre, je tiens une fois encore à vous faire part de l'incompréhension de nombreux maires et de leurs administrés concernant le refus de la reconnaissance de catastrophe naturelle par l'Etat, au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en Seine-et-Marne.

Je sollicite par conséquent votre bienveillante attention afin que vos services puissent réétudier les dossiers de la trentaine de communes seine-et-marnaises qui a subi en 2022 les conséquences des aléas climatiques sans que l'Etat reconnaisse leur classement en catastrophe naturelle.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à ma demande, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

*Bien Amicalement
à G.*

Guy GEOFFROY
Maire de Combs-la-Ville
Président de l'AMF77

